



L'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail
lance un Appel à Candidatures pour le poste de :

Formateur en Infrastructures Digitales
(Nombre de postes : 02)

Descriptif de poste :

Le formateur a pour mission d'assurer le développement des compétences des apprenants pour satisfaire les besoins du marché du travail en compétences. Pour cela il est amené à planifier, concevoir, dispenser et évaluer des formations permettant l'atteinte des compétences.

Ses principales tâches sont :

- Dispenser des programmes de formation ;
- Participer à la campagne d'information et de sélection des stagiaires ;
- Réaliser des opérations d'évaluation des compétences des stagiaires ;
- Encadrer des activités de stage en entreprise au profit des stagiaires ;
- Réaliser des opérations dans le cadre de la gestion de l'établissement ;
- Assurer le soutien individuel des stagiaires.

Compétences requises :

Savoirs :

- Bonne maîtrise des contenus techniques du métier enseigné ;
- Connaissance des méthodes pédagogiques actives centrées sur le développement des compétences ;
- Connaissance des référentiels de formation et des outils d'évaluation ;
- Connaissance du système de la formation professionnelle et de ses enjeux.

Savoir-faire :

- Capacité à concevoir des séquences pédagogiques pertinentes ;
- Aptitude à animer un groupe et à gérer la dynamique de classe ;
- Maîtrise des outils numériques liés à la formation (présentation, plateformes d'apprentissage, etc.) ;
- Capacité à accompagner les stagiaires dans leur projet professionnel.

Savoir-être :

- Sens de l'écoute, de la pédagogie et de la communication ;
- Rigueur, esprit d'initiative et sens de l'organisation ;
- Esprit d'équipe et disponibilité ;
- Attitude professionnelle et exemplarité.

Profil requis :

- Être titulaire du minimum de technicien spécialisé, licence, ingénieur, ou diplôme équivalent dans le domaine des Systèmes et Réseaux, ou similaires (**Diplôme donnant minimum accès à l'échelle 09 de la Fonction Publique**) ;
- Justifier d'une expérience professionnelle cumulée de **3 année** au moins dans le domaine des systèmes, infrastructures et réseaux informatiques pour le niveau technicien spécialisé ou équivalent, et **1 année** pour le niveau licence ou plus ;
- Maîtriser l'administration des systèmes d'exploitation réseaux et les technologies d'infrastructure digitale ;
- Pouvoir assurer la résolution des pannes réseaux informatiques ;
- Avoir des notions en cyber sécurité, IoT, virtualisation et Cloud Computing ;
- Avoir des **certifications liées au domaine de l'administration des systèmes et réseaux informatique serait un vrai atout** ;
- Être âgé de moins de 45 ans (ou 40 ans pour le diplôme du Technicien spécialisé ou équivalent) à la date de la prise de service ;
- Être de nationalité Marocaine.

Dossier de candidature :

- Formulaire de candidature (**F1**) à renseigner (**Format PDF**), téléchargeable depuis le site : **www.ofppt.ma** ;
- CV actualisé et explicitant de manière détaillée les expériences professionnelles en rapport avec le poste (**Format PDF**) ;

- Copie du diplôme requis (**les diplômes délivrés par les établissements étrangers doivent être accompagnés par des copies des attestations d'équivalence**) (Format PDF) ;
- Copie de la CNI (Recto-verso) en **Format PDF** (Une seule page).

Modalités de dépôt de dossier de candidature :

S'inscrire et Postuler en envoyant le dossier de candidature **sous format PDF** à l'offre sur le site : <http://recrutement.ofppt.ma> ;

Date limite de réception des candidatures est le 06 Septembre 2026 à minuit.

N.B : Tout dossier incomplet ou transmis via un canal autre que celui précité ne sera pas pris en considération ;
Toute information erronée entraînera l'annulation du dossier de candidature.

Date et lieu du concours :

Les candidats présélectionnés sur dossier seront convoqués à des tests d'évaluation, dont les dates et les lieux de déroulement seront indiqués ultérieurement.

Les tests d'évaluations auront lieu à la ville de Laâyoune.

Affectation :

Les candidats retenus seront affectés en fonction du besoin et selon l'ordre de mérite à :

Dakhla - Laâyoune.